



Cette formation est
cofinancée par
l'Union européenne



Accompagner. Former. Cultiver l'avenir.

Les conditions générales des formations

Date de mise à jour : 26 05 2025 V4

•Public

- Les sessions sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarche d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation.
- Les autres personnes peuvent prendre contact avec le responsable de stage (contact indiqué sur la fiche d'inscription) pour vérifier si leur participation est possible.
- Des pré-requis sont éventuellement nécessaires (expérience professionnelle, formation antérieure...) et sont précisés dans le descriptif des stages.

•Organisation

- Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiquées aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation.
- Pour répondre aux disponibilités des agriculteurs, les journées démarrent généralement entre 8h30 et 10h et se terminent entre 16h et 18h. Dans certains cas, des horaires spécifiques sont proposés.

•Coût des formations

- La majorité des formations sont gratuites pour les stagiaires éligibles à VIVEA. Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisés sur le programme du stage. Pour les non-adhérents, l'adhésion est proposée et une participation peut être demandée.
- Conditions particulières :
 - Les formations « comptabilité sur logiciel ISTEA » sont réservées aux adhérents « AFOCG TV » (voir le règlement intérieur du groupe AFOCG Terres Vivantes)
- Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires.

•Attestation

- Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage ainsi qu'une facture acquittée pour les formations payantes.

•Annulation

- En cas de refus d'une formation par VIVEA, elle pourra être annulée ou les conditions financières pourront être changées.
- Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant.
- En cas d'annulation de Terres Vivantes d'une formation payante, la participation du stagiaire sera reversée intégralement
- En cas d'annulation du stagiaire dans le cas d'un stage payant, la participation financière lui sera reversée s'il a prévenu l'organisme de formation au moins 5 jours ouvrés avant le début de la formation

•Réclamation

- Toute réclamation de stagiaire, portant sur le déroulement ou le contenu d'une formation, doit être formulée au responsable de stage. Une réponse sera formulée au pétitionnaire dans un délai de 15 jours.

TERRES VIVANTES 6, rue Filandière 34800 Clermont l'Hérault
tel 04 67 96 41 05 fax 04 67 96 41 06
Antenne PO : Bureau Montagne Elevage Maison des entreprises 66 500 Prades
tel 04 68 96 61 84 fax 04 68 96 29 60
@ Terres.Vivantes@gmail.com Site <http://www.terresvivantes.org>
SIRET : 41395373800023

Organisme de formation enregistré sous le numéro : 91340637024 auprès du Préfet de la Région Languedoc Roussillon



Bulletin d'inscription **FORMATION**

Je, nous, soussigné(s) :

NOM, Prénom :

Raison sociale :

Domicilié(s) à :

n° tel :

n°fax :

email :

Activité exercée :

Adresse professionnelle :

Forme juridique :

- déclare m'inscrire au(x) formation(s) suivantes :

- déclare avoir pris connaissance des conditions générales et les accepte

Pour Terres Vivantes
Qualité du signataire,

Nom, Prénom,
Signature, Date

TERRES VIVANTES 6, rue Filandière 34800 Clermont l'Hérault
tel 04 67 96 41 05 fax 04 67 96 41 06
Antenne PO : Bureau Montagne Elevage Maison des entreprises 66 500 Prades
tel 04 68 96 61 84 fax 04 68 96 29 60
@ Terres.Vivantes@gmail.com Site <http://www.terresvivantes.org>
SIRET : 41395373800023

Organisme de formation enregistré sous le numéro : 91340637024 auprès du Préfet de la Région Languedoc Roussillon